

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2022

Le 20 octobre 2022 s'est réuni, à 18h30 à la salle des fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	AE
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	CHEURLOT Aurélia	X
SMA	TURPIN Joël	X	SMA	GIRARD Pascale	X
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	AVEZARD Emily	X
GY	THUILLIER Philippe	AE	GY	PAVLOVIC Sophie	AE
GY	DAM Aurélie	X	GY	RAHMOUNI Marie	AE

Étaient absents excusés : Monsieur THUILLIER Philippe, Madame DURAND Audrey, Madame PAVLOVIC Sophie, Madame RAHMOUNI Marie

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h40 et nomme, Carine FERREIRA-MARTINS secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Rentrée 2022-2023
- Tableau des effectifs du personnel
- Nouvelle convention Médecine Préventive
- Dépréciations des créances
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 28 juin 2022

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

2. Rentrée 2022-2023 :

Arrivée de Mme AVEZARD Emily à 18h43

Madame la Présidente mentionne que les effectifs sont en baisse pour l'année scolaire 2022-2023, soit 204 élèves à Saint-Martin-d'Abbat et 49 élèves à Germigny-des-Prés.

Arrivée de Mme CHEURLOT Aurélia à 18h45

Concernant le pôle ATSEM, les 3 ATSEM se répartissent le travail sur les 4 classes. M.TURPIN Joël mentionne que les classes de MS/GS ont des petits effectifs (21 élèves maximum) ce qui permet plus facilement de fonctionner à 3 ATSEM.

Concernant le personnel, Madame la Présidente informe le Conseil Syndical qu'un agent s'est désisté la veille de la rentrée scolaire obligeant le SIRIS à recruter un nouvel agent en urgence pour assurer le service cantine ainsi que la surveillance en garderie. Cet agent a débuté ses fonctions à compter du 5 septembre 2022.

De plus, le SIRIS est confronté à des absences régulières au sein du personnel depuis le mois de septembre (arrêts maladie et arrêts liés au COVID). La majorité des absences sont comblées en interne, augmentant ainsi la charge de

travail et l'amplitude horaire des agents présents. Dans certains cas, il n'est pas toujours possible de remplacer en particulier sur le pôle cantine. Madame la Présidente tient à souligner le très bon esprit d'équipe et l'investissement de chaque agent pour pallier aux absences.

Madame la Présidente précise qu'un agent est actuellement en arrêt maladie depuis 5 semaines. Une offre d'emploi d'ASTEM a donc été publiée sur Pôle Emploi. Après deux désistements et faute de candidatures adéquates, le recrutement a été clôturé. L'agent est actuellement remplacé en interne puisque l'agent faisant office d'ATSEM les après-midis est également présent tous les matins de 8h30 à 11h30. Cependant, une autre solution a été envisagée pour remplacer l'agent sur le pôle ménage. Madame la Présidente propose donc de confier le ménage de cet agent (2h45 par jour) à une société de nettoyage (devis en attente).

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical sont favorables à cette proposition.

3. Tableau des effectifs du personnel

Dans l'attente d'informations complémentaires du CDG 45, Madame la Présidente mentionne que ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

4. Nouvelle convention Médecine Préventive

Madame la Présidente informe le Conseil Syndical que le CDG 45 a délibéré pour une nouvelle convention concernant la Médecine Préventive à effet du 1er janvier 2023.

Cette mise à jour a été faite afin de se mettre en conformité avec le RGPD. Quelques mises à jour du rôle et des attributions du médecin et des professionnels de santé du service de Médecine Préventive ont été apportées.

Dans les nouveautés, il a été prévu que les collectivités mettraient à jour elles-mêmes leurs effectifs dans le logiciel de Médecine par le biais d'un portail lorsque celui-ci sera disponible (courant 2023).

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle et de signer la nouvelle convention.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

5. Dépréciation des créances

Le comptable du SGC de Gien a fait parvenir au SIRIS la liste des créances présentant un retard de règlement de plus de deux ans et non recouvrées à ce jour, soit un montant total de 9 794,42 Euros.

Toutefois, Madame la Présidente rappelle que les crédits prévus au budget permettent de provisionner ses créances à hauteur de 60% soit 5 876 ,65 euros.

Considérant que les créances impayées depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet d'une dépréciation, Madame la Présidente propose d'acter la dépréciation à hauteur de 60 %.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

Une liste de proposition d'admission en non-valeur est également parvenue au SIRIS pour un montant total de 77,40 euros. Madame la présidente demande la validation de cette liste :

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

6. Questions diverses :

- Mécontentements de certains parents d'élèves concernant la cantine : deux parents d'élèves ayant écrit au SIRIS seront reçus le 24 octobre au bureau du SIRIS. Une réunion de service est également prévue le 21 octobre à l'école de Saint-Martin-d'Abbat.
- Compensation des pertes de recettes tarifaires subies en 2021 : Le SIRIS a pu bénéficier d'une compensation pour un montant de 3938 euros.
- Passage à la nomenclature M57 : Madame la Présidente propose de passer à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 (sous réserve de l'accord du comptable public).
- Cantine de Germigny-des-Prés : la réchauffe des plats n'est pas toujours optimale compte tenu de la petite capacité du four. Une discussion va être engagée avec la Commune de Germigny-des-Prés pour étudier une solution d'amélioration.
- Commission cantine (appel d'offre) : Mme la Présidente demande quels sont les volontaires pour participer à cette commission. Charles DAMILAVILLE, Carine FERREIRA-MARTINS se prononcent positivement. Après avoir reçu les exemples de cahiers des charges, des réunions de travail seront proposées pour établir celui du SIRIS.
- Prochain Conseil d'Administration : le mercredi 16 novembre 2022 à 18h00 (Germigny-des-Prés)

Fin de la Séance : 20h06

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 20 octobre 2022
La Présidente, Chrystèle MAGNIN



